le cnam
Pays de la Loire

CONVENTION DE FORMATION SIMPLIFIEE - Bulletin Inscription

En application des dispositions du livre III, sixième partie, du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Entre

Le Cnam Pays de la Loire – association de gestion, siégeant au 25 BD Guy Mollet – BP31115 – 44311 Nantes Cedex (OF déclaré sous le N° 524402100544 – SIRET : 324 397 629 00118) et représentée par sa directrice générale Madame Laurence Van Asten.

ET

Entreprise /Organisme/Collectivité :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél. : **SIRET :**

Représenté par :

Fonction :

E-mail (signataire ou gestion de la convention) :

Etablir une convention par participant :

Prénom : **Nom :**.....

Date de naissance : (Information nécessaire pour les formations en ligne et pour identifier les homonymes)

E-mail :

☐ Si vous êtes en situation de handicap temporaire/permanent, si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, vous serez contacté(e) par notre référente handicap.

Souhaite s'inscrire à la formation « Devenir tuteur/maître d'apprentissage » (choisir une session) :

Sessions à distance 2026 :
☐ Session : 12/11 + 18/11 + 25/11/2026 + 08/01/2027

Les sessions à distance se déroulent en visioconférence, de 09h00 à 12h30 ou 13h30 à 17h00
Nombre d'heures : 14 heures
Montant : 560,00 € exonéré de TVA

Organisation et modalités de la formation :
Le programme, le planning et les objectifs de formation ont été remis au participant et à l'entreprise, et sont annexés à la présente convention.
Les signataires déclarent avoir pris connaissance des documents cités ci-dessus.

Un nombre minimum d'inscrits est requis pour déclencher l'ouverture de l'action. La présente convention est effective sous réserve que ce nombre soit atteint.

Le cas de la Formation Ouverte A Distance
Dans le cas où la formation est dispensée toute à distance, le Cnam répond à la réglementation en vigueur pour ce type de modalité - Décret n° 2018-1341 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux modalités de conventionnement des actions de développement des compétences.

Le dispositif employé est la formation accompagnée par un formateur, via une application de type web conférence pour des connexions en synchrone et un espace numérique de formation pour l'accès aux supports pédagogiques de la formation. Un déroulé pédagogique est conçu en fonction des objectifs à atteindre et des connaissances à acquérir, en conformité avec le programme de formation.
L'entreprise s'engage, avant l'inscription, à valider que le salarié inscrit est équipé d'un ordinateur connecté pour pouvoir suivre une formation à distance dans de bonnes conditions de travail.

le cnam
Pays de la Loire

Dispositions financières : permet la validation de l'inscription
Le paiement s'effectuera à l'inscription, soit :

☐ **Par virement** – envoi de l'avis de virement - IBAN CIC : FR76 3004 7141 3200 0273 1160 105
SWIFT – CMCIFRPPXXX
Ajouter en commentaire de l'avis de virement : Nom Prénom du salarié + libellé de la formation

☐ **Par chèque** joint d'un montant de 560 euros libellé à l'ordre du Cnam Pays de la Loire
Envoi du chèque avec la convention à : Cnam Pays de la Loire - Association de Gestion - Pôle innovation - 25 boulevard Guy Mollet - BP31115 44311 Nantes Cedex 3

☐ **Dans le cas de prise en charge par votre OPCO** : L'entreprise s'engage à effectuer les démarches nécessaires auprès de son OPCO et à fournir les documents utiles à l'élaboration de la facture.

Dans tous les cas, l'entreprise reconnaît être le débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'elle s'engage à régler en signant la présente convention), dans l'hypothèse où l'OPCO n'assurerait pas tout ou partie de son financement.
Aussi, toutes les heures d'absence du salarié bénéficiaire de la formation sur la période de formation feront l'objet d'une facturation à l'entreprise, au taux horaire de la formation. Dans ce cas, ces heures ne sont pas imputables au versement libératoire de la participation au développement de la formation professionnelle et ne peuvent donc être imputées ou faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'un OPCO.

☐ Ci-joint le **Bon de commande ou Engagement Chorus** (uniquement pour les établissements publics) qui valide l'inscription.

Annulation d'inscription
- Pour toute annulation adressée moins de 14 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dus.
- Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.
- En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une formation, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté.

Différends éventuels
Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Entreprise :

Nom du signataire :

Prénom du signataire :

Fonction :

Signature et cachet de l'entreprise :

Pour l'organisme de formation
Le Cnam Pays de la Loire – association de gestion
et par délégation de sa directrice
Laurence Van Asten

Sébastien Bricaud
Responsable Plateforme administrative

Cnam des Pays de la Loire
Association de gestion
25, bd Guy Mollet - BP 31115
44311 Nantes Cedex 3
Tél. 02 40 16 10 10

→ Bulletin à renvoyer complété et signé à
formationtuteur@cnam-paysdelaloire.fr